

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à l'hôtel de ville, le 13 août 2018, à 20 heures, étaient présents les conseiller(ère)s

Denis Courte  
Richard Pépin  
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand  
Huguette Drouin  
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Lucie Côté, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, était également présente.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-08-121

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 août 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

#### 4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

18-08-122

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### 5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

**Richard Pépin**, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe que lors de la tenue de la Famili-Fête, 4 membres représentant la sécurité publique étaient présents. Seulement 4 questions leur furent adressées. Une nouvelle approche sera étudiée pour l'année prochaine.

**Huguette Drouin**, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, déclare qu'elle travaille présentement sur l'activité Journée de la culture.

**Steven Larose**, maire, informe que le candidat du Parti Libéral du Québec dans Argenteuil, Monsieur Bernard Bigras-Denis sera présent à la fin de la cette séance, pour une rencontre avec le conseil et les citoyens présents. Le candidat pour le Parti Québécois Monsieur Patrick Côté fera une tournée de la région en septembre.

Dans le cadre de la Famili-Fête, Monsieur Larose remercie chaleureusement Monsieur le Conseiller Denis Courte qui est en charge de la préparation de cette journée, pour son excellent travail, ainsi que tous les bénévoles.

## 6. ADMINISTRATION

### 6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

18-08-123

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de juillet 2018, pour la somme de 4 575.83 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### 6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

18-08-124

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 76 085.69 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques no 5082 à 5112.

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	REFERENCE
	<b>PAIEMENTS EN LIGNE</b>		
	BELL MOBILITÉ	163.29 \$	SERVICES CELLULAIRES
	BELL CANADA	140.16 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	HYDRO-QUÉBEC	452.48 \$	ÉLECTRICITÉ HÔTEL-DE-VILLE & GARAGE
	HYDRO-QUÉBEC	289.64 \$	ÉLECTRICITÉ BIBLIO ET CASERNE
	HYDRO-QUÉBEC	194.59 \$	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	470.24 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	181.50 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	7 602.25 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	3 441.08 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	3 064.86 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	12 077.70 \$	DÉPÔTS DIRECTS
5081	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	4 200.00 \$	FEUX D'ARTIFICES FAMILI-FÊTE
	<b>TOTAL PAYÉ EN JUILLET 2018</b>	<b>32 277.79 \$</b>	
	<b>A PAYER POUR LE MOIS D'AOUT</b>		
5082	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC. H <sup>2</sup> LAB	247.30 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
5083	GUY LAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSE D'EAU
5084	7631375 CANADA INC. PAUL THESSEREAULT	2 310.14 \$	SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME
5085	POSTES CANADA	293.19 \$	FRAIS DE POSTE
5086	LES SERRES ARUNDEL S.E.N.C.	732.29 \$	PLATE BANDES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
5087	KARYNE ARCHITECTE PAYSAGISTE	1 149.75 \$	PROJET PARC DES AÎNÉS
5088	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	1 215.63 \$	DIVERS, ENTRETIEN MATÉRIEL
5089	ROBERT LÉGARÉ ÉQUIPEMENT BUREAU	593.27 \$	ENCRE POUR L'IMPRESSION DU BULLETIN
5090	CORPORATE EXPRESS CANADA	179.83 \$	FOURNITURES DE BUREAU
5091	FÉDÉRATION QUE. DES MUNICIPALITÉS	45.99 \$	FRAIS ANNULATION FORMATION
5092	SEAO	9.55 \$	INSCRIPTION APPEL D'OFFRE
5093	PUROLATOR	5.30 \$	ENVOI - ANALYSE D'EAU
5094	MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF	4 646.36 \$	TECHNICIENNE EN LOISIRS
5095	MÉCANIQUE BENOÎT PÉPIN	95.74 \$	CHANGEMENT D'HUILE F-150
5096	RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES	21 114.36 \$	4E VERSEMENT
5097	MRC DES LAURENTIDES	820.21 \$	CASQUE, IP ET BANC DES BELLES HISTOIRES
5098	PIERRE MARCIL TRAPPEUR	241.45 \$	CAPTURE DE CASTORS - CH. TASSÉ
5099	ADMQ	336.88 \$	FORMATION- CONTRATS MUNICIPAUX
5100	ULINE SHIPPING SUPPLY SPECIALISTS	276.75 \$	CADRAGE POUR ENSEIGNE
5101	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ	22.94 \$	LAME POUR TONDEUSE À GAZON
5102	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	689.85 \$	NIVELAGE
5103	MULTI ROUTES INC.	2 184.53 \$	ÉPANDAGE CHLORURE DE CALCIUM
5104	MICHAEL DOYLE	78.75 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT JUSQU'AU 8 AOÛT
5105	LUCIE CÔTÉ	133.20 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT JAN-JUIN

5106	STEVE PROVOST, MUSICIEN	747.34 \$	MUSIQUE - FAMILI-FÊTE
5107	NICOLAS BRIAND-MERCIER	100.00 \$	ANIMATION FAMILI-FÊTE
5108	DENIS COURTE	295.48 \$	DEPENSES POUR FAMILI-FÊTE
5109	MICHEL FOURNIER	1 289.00 \$	DEPENSES POUR FAMILI-FÊTE
5110	PIERRETTE BROSSEAU	1 276.33 \$	DEPENSES POUR FAMILI-FÊTE
5111	SIMAG INFORMATIQUE	34.49 \$	SUPPORT À DISTANCE
5112	MRC DES LAURENTIDES	2 492.00 \$	BANC DE LA ROUTE DES BELLES HISTOIRES
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT	<b>43 807.90 \$</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2018**

18-08-125

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juillet 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.4 DEPOT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 JUILLET 2018 ET TRANSFERTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

18-08-126

Suite au dépôt du rapport budgétaire du 1er janvier au 31 juillet 2018, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser les transferts de crédits budgétaires suivants :

#### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE :**

- 1 900 \$ provenant du poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien bâtisse » au poste 02-130-00-413 « Vérification comptable » pour 1 334 \$ au poste 02-130-00-420 « Assurances » pour 303 \$ et au poste 02-130-00-670 « fourniture de bureau » pour 263 \$;

#### **VOIRIE MUNICIPALE :**

- 2 617 \$ provenant du poste budgétaire 02-320-00-141 « Rémunération inspecteur voirie » au poste 02-320-00-620 « Gravier, sable, asphalte »;

#### **ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION DES ORDURES :**

- 3 895 \$ provenant du poste budgétaire 02-451-12-951 « Quote-part collecte des ordures » au poste 02-451-10-951 « Quote-part RDD, Écocentre »;

#### **URBANISME ET ZONAGE :**

- 1808 \$ provenant du poste budgétaire 02-451-12-951 « Quote-part collecte des ordures » ainsi que 2 000 \$ provenant du poste 02-610-00-141 « Rémunération inspecteur en bâtiment » au poste 02-610-00-411 « Services professionnels »

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.5 RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-VALLÉES**

18-08-127

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm détient une marge de crédit de 150 000\$ à la Caisse Populaire Desjardins des Trois Vallées;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite marge de crédit demeure nécessaire afin de couvrir les dépenses relativement aux différents travaux assumées par la municipalité de Montcalm dans l'attente des remboursements de différentes subventions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la marge de crédit de 150 000\$ à la Caisse Populaire Desjardins des Trois Vallées et d'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents à ladite demande en cas de besoin.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **6.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NO 327-2018 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Richard Pépin, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 327-2018 relatif à l'adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Monsieur le conseiller Richard Pépin dépose et présente le projet de règlement visant à adopter un nouveau code d'éthique et de déontologie des employés municipaux suite à la sanction du projet de loi 155 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*).

#### **6.7 DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT**

18-08-128

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 octobre 2017, était sanctionnée la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités, les communautés métropolitaines, les régies intermunicipales et les offices municipaux d'habitation sont assujettis à cette loi;

**CONSIDÉRANT QU'**en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de désigner le directeur général en tant que répondant en matière d'accommodement et lui conférer la fonction de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 PROJET DE CONSTRUCTION AU 374 CHEMIN DU LAC-VERDURE SUD**

18-08-129

**CONSIDÉRANT QU'**une demande pour une nouvelle construction est déposée pour le 374 chemin du Lac-Verdure Sud, lot 33 rang E (lot rénové : 5 866 495) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur la demande et recommande l'acceptation de celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'accueillir favorablement la demande pour une nouvelle construction au 374, chemin du Lac-Verdure Sud, lot 33, rang E (lot rénové : 5 866 495), conditionnellement à la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **7.2 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE CAMIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL DU MAMOT ET DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST COMME RESPONSABLE DU PROJET**

18-08-130

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des organismes admissibles une aide financière permettant de soutenir la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités de l'aide financière pouvant être accordée représentent cinquante pour cent (50%) des dépenses admissibles pour une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités d'Amherst, d'Arundel, de Brébeuf, d'Huberdeau et de Montcalm travaillent actuellement à la création d'une Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la création de la Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles permettra la mise en commun d'équipements et de services;

**CONSIDÉRANT QUE** ce partage d'équipements et de services permettra une meilleure utilisation des deniers publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai fixé par le MAMOT pour présenter une demande d'aide financière et transmettre les documents afférents est le 14 septembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal adhère au projet d'achat de camions à ordures pour la mise en commun des services via la création de la Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

**QUE** le conseil municipal approuve le dépôt par la municipalité d'Amherst d'une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ pour l'achat de camions à ordures, dans le cadre du programme du MAMOT pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**QUE** la municipalité d'Amherst soit désignée comme responsable régional dudit projet;

**QUE** Bernard Davidson, directeur des services techniques soit désigné pour signer tout document en lien avec la demande.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 RAPPORT DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

18-08-131

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 tel qu'amendé, au courant du mois de juillet 2018, pour la somme de 689.85 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **8.2 OCTROI DE CONTRAT POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR CERTAINS TRONÇONS DE CHEMINS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018) ET TRAVAUX IMPREVISIBLES**

18-08-132

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm a lancé un appel d'offres afin de réaliser des travaux d'infrastructures sur certains tronçons de chemins dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à un appel d'offres par voie d'invitation écrite relatif auxdits travaux, une seule soumission a été reçue dans les délais impartis;

**CONSIDÉRANT QUE** le seul soumissionnaire, soit Gilbert P. Miller & Fils Inc., répond aux exigences sur la conformité et les conditions d'accomplissement du contrat concerné;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- d'octroyer le contrat pour les travaux d'infrastructures sur certains tronçons de chemins dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) à Gilbert P. Miller & Fils Inc. ayant son siège social au 90, chemin du Village, Arundel (Québec), au montant de 32 017.65 \$ taxes incluses;

- d'autoriser les dépenses relatives à des frais imprévisibles, nécessaires au bon déroulement des travaux en référence au montant prévu dans la programmation des travaux telle qu'autorisée par la résolution no 16-12-211, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018), sans toutefois dépasser le montant éligible et budgété prévu à ces fins.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **8.3 OCTROI D'UN MANDAT POUR UNE DESCRIPTION TECHNIQUE ET UN PLAN MONTRANT L'OCCUPATION DU CHEMIN MORGAN.**

18-08-133

**CONSIDÉRANT QUE** suite à un arpentage et piquetage par un arpenteur-géomètre en 1990, à la demande de la propriétaire du 37 chemin Morgan, une partie du tracé de la courbe du chemin Morgan ferait l'objet d'un empiètement sur le terrain de ladite propriétaire;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** entente relative à des travaux d'asphaltage sur le chemin Morgan a été signée entre la Municipalité de Montcalm et la propriétaire du 37 chemin Morgan, entente dans laquelle la municipalité s'engage à procéder aux démarches légales visant à l'acquisition de la portion de terrain concernée;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat à la firme MPMAG Inc. pour une description technique de l'assiette du chemin Morgan, un plan montrant l'occupation et un piquetage pour identifier l'emprise de la courbe, pour un montant de 1 500 \$ taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

S/O

## **10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

### **10.1 RAPPORT DE LA FAMILI-FÊTE 2018**

Le rapport des dépenses de la Famili-fête 2018 est déposé au conseil

### **10.2 APPEL DE PROJET POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL 2018-2019**

18-08-134

**CONSIDÉRANT** le Lac-à-l'épaule des élus de la MRC des Laurentides tenu le 30 mai 2018 à Val-David;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des sujets était celui de la mise en commun d'équipements et d'infrastructures sportives et de loisirs afin d'augmenter l'offre et la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'obtenir une évaluation comptable objective et distincte des scénarios d'offres possibles pour le partage de ces infrastructures;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de la résolution 2018.06.7542, les membres du conseil de la MRC des Laurentides ont démontré leur intérêt quant à la réalisation d'une telle étude;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite octroyer le mandat à la MRC des Laurentides qui entreprendra les démarches requises à la réalisation d'une étude détaillant les différents scénarios possibles quant aux partages des équipements, des infrastructures et des services municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité demande à la MRC des Laurentides, par l'entremise de sa directrice générale et secrétaire-trésorière, à déposer et à signer, pour et au nom des municipalités et de la MRC des Laurentides, tout document requis au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme *Partage d'infrastructures sportives et de loisirs* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**QUE** la municipalité autorise la MRC des Laurentides à procéder à une étude relative à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal par un spécialiste externe et à effectuer, le cas échéant, un appel d'offres sur invitation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**10.3 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SERVICES D'UNE RESSOURCE CULTURELLE RÉGIONALE POUR LE PROJET DE LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL DU MAMOT ET DÉSIGNATION DE LA MRC DES LAURENTIDES COMME RESPONSABLE DU PROJET**

18-08-135

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des organismes admissibles une aide financière permettant de soutenir la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités de l'aide financière pouvant être accordée représentent cinquante pour cent (50 %) des dépenses admissibles pour une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000\$);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet régional de la Route des Belles-Histoires est une initiative de Tourisme Laurentides avec la participation active des MRC de la région des Laurentides et des municipalités locales;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides contribue financièrement à la Route des Belles-Histoires pour un montant annuel de 9 536 \$, plus taxes, via son entente 2015-2020 avec Tourisme Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la Route des Belles-Histoires est une route touristique officielle du Québec qui permet de faire découvrir la région des Laurentides sous un nouvel angle et de mettre de l'avant les divers atouts culturels et touristiques autant régionaux que locaux ;



**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de s'approprier la Route des Belles-Histoires dans une perspective notamment de forger une image distinctive régionale forte et originale;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en commun d'une ressource régionale en culture au sein de la MRC des Laurentides pour le projet de la Route des Belles-Histoires permettra d'assurer le soutien requis pour assurer une coordination et une cohésion des diverses démarches requises et une certaine harmonisation des actions locales pour un rayonnement régional du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai fixé par le MAMOT pour présenter une demande d'aide financière et transmettre les documents afférents est le 14 septembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal adhère au projet de mise en commun d'une ressource régionale en culture dans le cadre du projet régional de la Route des Belles-Histoires;

**QUE** le conseil municipal approuve le dépôt par la MRC des Laurentides d'une demande d'aide financière au montant de 30 000 \$ pour le partage d'une ressource culturelle pour ledit projet, dans le cadre du programme du MAMOT pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**ET**

**QUE** la MRC des Laurentides soit désignée comme responsable régional dudit projet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **10.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE SALON DU LIVRE DES TROIS-VALLÉES LAURENTIDES (2<sup>E</sup> ÉDITION)**

18-08-136

**CONSIDÉRANT QUE** la première édition du Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides s'est déroulée à Huberdeau en 2017 et a été un franc succès;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm adhère à la mission du salon du livre qui vise à offrir une initiative culturelle, une découverte littéraire et à promouvoir les bienfaits de la lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**à chaque année, le salon du livre voyagera dans une municipalité différente pour découvrir les trésors cachés de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la deuxième édition du Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides se déroulera dans la Municipalité de Brébeuf et que celle-ci, dans une vision régionale, demande un partenariat des municipalités avoisinantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm a adopté la résolution 18-02-27 afin de participer à la deuxième édition du salon du livre des Trois-Vallées Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Brébeuf a sollicité la contribution financière et souhaite participer et collaborer à cette deuxième édition du Salon du livre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité

- d'autoriser un montant de 250\$ à la municipalité de Brébeuf afin de contribuer financièrement pour la deuxième édition du salon du livre et

- d'autoriser le paiement de ladite contribution.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

S/O

**12. VARIA**

S/O

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de clore la séance du 13 août 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Côté, directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

18-08-137